

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

#### Désignation

**LE CLUB DES ANNONCEURS** est le premier réseau d'entraide et d'inspiration pour les dirigeants de marques en France et organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au **18 rue de Londres - 75009 Paris**.

#### Devis et attestation

Pour chaque formation, **LE CLUB DES ANNONCEURS** s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « **Bon pour accord** ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

#### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, en espèces. Le règlement des factures peut être effectué par **virement bancaire** ou **par chèque**.

#### Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un **Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO)**, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Dans le cas où **LE CLUB DES ANNONCEURS** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au **1er jour de la formation**, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

#### Conditions de rapport et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire **au moins 10 jours calendaires** avant le jour et l'heure prévue. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification :

- **Par e-mail** : [formation@leclubdesannonceurs.com](mailto:formation@leclubdesannonceurs.com)

En cas d'annulation par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation. Le Club des Annonceurs retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50% et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation ou en cas d'absence du stagiaire le jour de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, **LE CLUB DES ANNONCEURS** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

#### Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant **la dynamique de groupe** ou **le niveau des participants**. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre **indicatif**.

#### Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (**papier, numérique, électronique** ...), sont protégés par la **propriété intellectuelle et le droit d'auteur**. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être faite sans l'accord **exprès** du Club des Annonceurs et du formateur.

Le client s'engage à **ne pas utiliser, transmettre ou reproduire** toute ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société **LE CLUB DES ANNONCEURS** sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Suivant la loi « **Informatique et Libertés** » du **6 janvier 1978** , le client dispose d'un **droit d'accès, de rectification et d'opposition** des données personnelles le concernant.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes **Conditions Générales de Vente** sont encadrées par **la loi française** . En cas de litige survenant entre la société **LE CLUB DES ANNONCEURS** et le client, la recherche **d'une solution à l'amiable** sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée **devant le tribunal compétent**.

### **Réclamation**

Les clients, stagiaires et les différentes parties participant à l'action de formation ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'Organisme :

- **Par mail** : [formation@leclubdesannonceurs.com](mailto:formation@leclubdesannonceurs.com)
- **Par téléphone** : +33 6 60 37 15 62

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée **dans les meilleurs délais** , par retour de mail.